



## re mariage de ma mère que devons nous faire

Par **elisabethbruneel**, le **09/03/2011** à **22:33**

bonjour, ma mère vas se remarier, très bientôt, son nouveau compagnon à plusieurs dossiers de sur endettement, sachant que ma mère est son ainée de 17 ans et qu'elle est en retraite, donc par son mariage, seront nous assujetti en cas de non solvabilité, payer les dettes de notre futur beau père et pouvons nous nous opposer à son mariage, sachant que ma mère ne sait plus du tous ce qu'elle fait, on ne la reconnait, pas, elle as rayer de sa vie ces 10 enfants, elle ne voit que par cet homme, nous ne savons plus quoi faire, si vous avez une solution à nous donner , nous pourrions envisager d'agir vite mais dans la légalité des choses

Par **Domil**, le **09/03/2011** à **23:31**

C'est sa vie. Sauf à prouver par un examen psychiatrique (que vous ne pouvez lui imposer) qu'elle n'a plus sa lucidité et obtenir une mise sous tutelle, vous ne pouvez rien faire (un enfant ne peut pas former opposition au mariage d'un ascendant).

Quant aux dettes de votre futur beau-père, vous n'y avez aucune responsabilité.